



---

**PROTOCOLE CLIENTS – commandes « web »**  
**Remboursement forfaits saison hiver 2020-2021**

---

Chèr(e) fidèl(e) de la station,

Pour donner suite à cette « saison blanche » AGS NATURE a décidé de rembourser l'intégralité de votre forfait saison de l'hiver 2020-2021.

Ce remboursement comprend les éléments suivants :

- Le montant intégral de votre titre de transport (*sauf cas particulier des licenciés des clubs de ski AGS et STM*) ou déduction faite des éventuels remboursements obtenus par votre commune, votre comité d'entreprise ou autres ;
- Le montant de votre assurance Assur'gliss, si vous y avez souscrit.

Seuls les frais de port liés à l'expédition du titre de transport et l'achat de la carte support (*utilisable cet été et/ou l'hiver prochain*) ne sont pas pris en compte.

Afin de procéder au remboursement directement sur la plateforme de paiement nous avons besoin de savoir si la carte bleue avec laquelle votre commande de forfait a été réglée est encore valable idéalement jusqu'à fin juin 21. Si ce n'est pas le cas merci de répondre à ce mail en le précisant afin que nous vous transmettions les documents du protocole de remboursement par virement.

Aucun délai n'est instauré mais sachez que le remboursement ne pourra être mis en place que lorsque nous aurons collecté toutes les informations.

Pour toutes questions spécifiques, les caisses des remontées mécaniques étant actuellement fermées, merci de joindre votre demande sur papier libre ou d'envoyer votre demande à : [caisses.agsnature@gmail.com](mailto:caisses.agsnature@gmail.com)

Toute l'équipe d'AGS NATURE vous remercie de votre fidélité et de votre soutien malgré ces circonstances particulières et difficiles pour tous.

Nous espérons vous retrouver très prochainement sur les pistes du Bike Park ou sur les sentiers de randonnées !

**L'équipe d'AGS NATURE**

**OUVERTURE DU BIKE PARK de l'Alpe du Grand Serre**  
**Samedi 29 mai 2021**

*Sous réserve des conditions météorologiques*